

**AVIS DU SEPAL SUR
LE PROJET DE SCOT DE L'OUEST LYONNAIS ARRÊTÉ LE 10 JUILLET 2019**

PRÉAMBULE : L'INSCRIPTION DU SCOT DE L'OUEST LYONNAIS DANS SON PÉRIMÈTRE ÉLARGI, L'INTER-SCOT

Au sein de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, le territoire du Scot de l'Ouest Lyonnais est le plus directement lié à l'agglomération lyonnaise, par son appartenance au bassin de vie fonctionnel que représente l'aire urbaine de Lyon et par l'appartenance passée du territoire de la Vallée du Garon au précédent Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise.

Votre Rapport de Présentation décrit bien l'importance des liens fonctionnels qui unissent nos deux territoires, puisqu'il évoque notamment la forte attractivité résidentielle liée à la proximité de la métropole lyonnaise, l'influence que celle-ci exerce en matière d'emplois, de services et d'équipements, l'augmentation continue des migrations pendulaires vers ce pôle urbain principal (la Métropole Lyonnaise attire 53% des actifs occupés du Scot), ainsi que la forte évasion commerciale en direction de l'agglomération Lyonnaise.

Cette réalité correspond à la réalité perçue et vécue quotidiennement par les habitants de votre territoire, qui sont également les usagers du territoire de l'agglomération lyonnaise, et inversement.

À cet égard, il est tout à fait positif que vous affirmiez, dans votre PADD, votre volonté d'inscrire votre projet à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, dans une relation de complémentarité avec vos voisins (en particulier le territoire de l'agglomération lyonnaise), en faisant figurer le Chapitre commun Métropolitain signé par l'ensemble des présidents de Scot en annexe de votre projet.

Nous saluons, enfin, l'effort de prise en compte des travaux de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne sur l'harmonisation des Scot (sémilogie et vocabulaire), et ce sur quasi l'ensemble des thématiques (polarités, développement économique, trame verte et bleue).

APPROCHE THÉMATIQUE

De manière plus précise, l'analyse de votre Document d'Orientation et d'Objectifs appelle de la part du Sepal les observations suivantes :

- **En matière d'habitat**

Votre projet de Scot affiche la volonté d'une poursuite de la maîtrise démographique selon un rythme de 1% par an (36 500 habitants supplémentaires d'ici 2040), qui correspond à celui observé sur la période récente (2006-2014).

Nous partageons pleinement votre objectif d'un territoire participant, à son échelle, au développement général de l'aire métropolitaine, tout en assurant les conditions d'un développement urbain maîtrisé. Pour lutter efficacement contre l'étalement urbain, nous insistons sur le besoin d'une complémentarité effective de nos politiques d'accueil. Nous agissons, de notre côté, dans le Scot et dans les politiques publiques, pour augmenter l'offre de logements au sein même de l'agglomération lyonnaise.

Reprenant à son compte les principes du chapitre commun métropolitain, votre PADD retient le principe d'organisation multipolaire, visant à conforter le développement des pôles bien dotés en équipements et services. **Le Sepal juge tout à fait positive la promotion du concept de « village densifié »** visant à faciliter l'accès aux services, équipements, commerces, la reconquête des espaces publics au profit des modes actifs, selon une logique de proximité ; ce concept rejoint en tout point le principe de « Ville des courtes distances » défendu par le Sepal.

Néanmoins, **l'absence d'objectifs clairs concernant la contribution des polarités structurantes dans ce développement, la possibilité d'y déroger pour la polarité Saint-Bel-L'Arbresle¹, peuvent conduire à s'interroger sur l'effectivité de ce modèle multipolaire. Il en va de même du reclassement en « polarité locale » (Chaponost) voire en « village » (Vourles, Millery) de certaines communes** - pourtant très liées dans leur fonctionnement et leurs dynamiques à l'agglomération lyonnaise – et qui semble priver le SOL de lieux potentiels d'accueil de populations dans des secteurs proches des réseaux de transport structurants, notamment collectifs (extension métro B aux Hôpitaux Sud, halte d'Irigny...).

Pour privilégier un développement résidentiel plus intensif, votre projet de Scot fixe des objectifs planchers :

- de production résidentielle au sein des enveloppes urbaines : compris entre 25% (villages) et 50% (polarité de bassin de vie) ; il apparaît que ces taux restent inférieurs à ceux du Sepal (70%), en particulier pour les « villages » qui présentent précisément une sensibilité au plan agricole, environnemental et paysager.

¹ en l'attente d'un contournement routier

- de production d'habitat groupé, intermédiaire ou collectif : nous constatons des convergences entre nos deux documents, avec une densité résidentielle moyenne demandée comprise entre 20 et 50 logements à l'hectare suivant les niveaux de polarité. Ces objectifs sont globalement plus volontaristes que les tendances récentes (notamment pour les polarités locales et les villages).

Votre territoire souhaite favoriser la mixité sociale dans le parc résidentiel et précise pour cela la part minimum de production sociale pour chaque niveau de polarité ; **néanmoins, votre projet de Scot ne précise ni le volume total ni la part de cette production dans la production neuve ou le parc de logements à l'échelle du SOL, ce qui ne permet pas de resituer cet effort par rapport aux besoins effectifs des populations résidentes.**

- **Concernant la mobilité et l'interface urbanisme/transport**

Compte tenu des interdépendances très fortes entre nos deux territoires, il est essentiel que le développement démographique que vous envisagez ne se traduise pas, de fait, par une poursuite de la croissance des déplacements en voiture vers l'agglomération lyonnaise et une pression des usagers à augmenter la capacité des radiales.

À cet égard, nous partageons votre refus de renforcer les pénétrantes en direction de l'agglomération ; néanmoins, nous nous étonnons du nombre de projets de déviation prévus dans le projet de Scot (l'Arbresle, Saint Bel, Saint-Laurent d'Agny, Saint Maurice sur Dargoire, Soucieu en Jarrest, Grézieu la Varenne, Saint-Consorce, Thurins).

Votre projet recense les infrastructures actuelles et prévues en limite du SOL – notamment dans l'agglomération lyonnaise - qui offriront, à court ou moyen terme, de nouvelles perspectives pour accéder à l'agglomération lyonnaise : extension du métro B à Hôpitaux Sud, aménagement M6-M7, projet de métro E, Anneau des Sciences...

Le Sepal s'étonne que votre projet de Scot renvoie aux communes et aux documents d'urbanisme locaux l'initiative d'adapter leur projet de développement infrastructures situées à leur porte², le Scot restant logiquement garant de la cohérence globale de votre projet de développement et notamment de l'articulation entre urbanisme et déplacements. En particulier, il paraît étonnant que votre projet n'envisage pas une orientation plus forte de son développement dans des secteurs en proximité de l'agglomération lyonnaise, alors qu'ils bénéficieront à terme de nouvelles opportunités de desserte. C'est particulièrement notable pour les communes de la vallée du Garon « déclassées » dans votre projet de Scot, alors que ce secteur accueillera à ses portes, l'extension du métro B et ce dès 2023.

² Doo, page 26

Par ailleurs, votre projet indique le souhait de mieux articuler les réseaux de transport collectifs routiers avec cette nouvelle offre en limite du territoire et favoriser le rabattement et l'intermodalité autour de pôles d'échanges. **Nous pensons effectivement que cette question mérite un dialogue renforcés entre nos territoires et les AOT compétentes, en matière de localisation des pôles d'échanges multimodaux et des parkings relais aux portes de l'agglomération lyonnaise.**

En ce qui concerne les grands projets d'infrastructure figurant dans la DTA, votre Scot prend acte – comme le fait le Sepal - des projets de Contournement Ouest de Lyon (COL) et d'A45 ; s'agissant de ce dernier, le paragraphe inscrit dans votre PADD nécessiterait d'être réactualisé.

Enfin, le Sepal souligne l'attention portée par votre projet de Scot au réseau « modes doux » et à son développement, à l'échelle locale et plus largement du Scot de l'Ouest Lyonnais.

▪ **En matière de développement économique**

Votre projet de Scot affiche l'objectif d'accueillir 16 000 à 20 000 emplois à l'horizon 2040, en s'appuyant sur deux piliers: l'économie présente et productive. Il s'inscrit dans une ambition partagée avec le Sepal, de conforter un bassin d'emploi métropolitain dynamique et de maintenir son socle productif. Nous partageons également votre préoccupation d'une activité économique équilibrée, visant à améliorer le ratio emploi/actif et à limiter les déplacements de travail entre l'Ouest Lyonnais et l'agglomération lyonnaise. L'élaboration d'une stratégie d'accueil d'entreprises est un signal fort de cette volonté. **S'agissant des possibilités de développement (225 ha, soit une consommation analogue à la période précédente), le Sepal attire néanmoins votre attention sur le risque d'une trop forte dispersion sur le territoire des sites économiques en création ou en développement, qui n'est pas toujours propice à une bonne organisation des flux logistiques et à la mise en place de services aux salariés.**

▪ **En matière d'urbanisme commercial**

Votre Scot intègre le DAC de l'Ouest lyonnais approuvé en 2014 et reconduit en cela les choix sur lesquels le Sepal s'était positionné très favorablement. Ils reposent sur un développement commercial mesuré, recentré sur les tissus urbains, proportionné au marché de l'Ouest lyonnais et soucieux de l'insertion dans le paysage et l'environnement.

▪ **Concernant la prise en compte de la trame verte et bleue et l'environnement**

La définition des principaux espaces constitutifs de la trame verte et bleue du SOL ainsi que les dispositions associées sont globalement convergentes avec celles de notre Scot, assurant notamment la préservation des grandes continuités écologiques à cheval entre nos deux territoires.

S'agissant néanmoins des réservoirs de biodiversité d'enjeu local, dont certains sont à cheval entre nos deux territoires, **les dispositions du Scot de l'Ouest lyonnais semblent autoriser un développement urbain en extension, non permis au sein de**

l'agglomération lyonnaise. Ces espaces mériteraient par conséquent plus de convergence dans nos orientations respectives.

Nous partageons pleinement votre objectif, qui est aussi celui de la Métropole de Lyon, de l'État, du Département, de préservation et de gestion des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP), qui se poursuivent sur notre territoire (principe de maillage) et qui participent au patrimoine identitaire de l'agglomération et à son attractivité économique et résidentielle.

Enfin, votre Scot intègre l'ensemble des enjeux liés à l'environnement, aux risques, aux ressources et à l'énergie. **S'agissant de l'alimentation en eau potable, qui figure parmi les sujets de préoccupation important sur la partie Sud de votre territoire, une réflexion sur les besoins, les interdépendances et les coopérations possibles entre nos territoires sur ces sujets pourrait être conduite à une échelle élargie (inter-Scot), à partir des premiers travaux réalisés en 2018 dans le cadre de l'étude « Ressources ».**

xxxxxxx

Ces remarques étant faites, l'équipe du Sepal reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations et expliciter ces observations qui visent à améliorer la complémentarité et la cohérence de nos projets.